

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 18 mars 2026 le règlement no 325-26 relatif à la création du Comité d'aménagement de la MRC de Bellechasse.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/1-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 23^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.



Anick Beaudoin, directrice générale
Greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 18 mars 2026 le règlement no 325-26 relatif à la création du Comité d'aménagement de la MRC de Bellechasse.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/1-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 23^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gervais, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil le 24 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour de mars deux mille vingt-six.

Signé: _____

Alvina Simas

Titre : Directrice générale et greffière-trésorière

RÈGLEMENT NO 325-26

(Relatif à la création du Comité d'aménagement de la MRC de Bellechasse)

ARTICLE 1 TITRE

Le présent projet de règlement est intitulé « Règlement numéro 325-26 modifiant le règlement numéro 319-25 relatif à la création du comité d'aménagement de la MRC de Bellechasse ».

ARTICLE 2 MODIFICATION À L'ARTICLE 7 INTITULÉ « RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ »

L'article 7 est modifié par l'abrogation du paragraphe suivant :

« e) De rendre des avis relativement à la démolition d'immeubles patrimoniaux en vertu de l'article 148.0.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la loi auront été remplies.

Copie certifiée conforme
Donnée à St-Lazare-de-Bellechasse, le 23 mars 2026

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale